

Financement du Stage de Préparation à L'installation (SPI) et du Pack Micro

QUE VOUS SOYEZ SALARIÉ(E) OU DEMANDEUR(SE) D'EMPLOI.

vous pouvez financer le Stage de Préparation à l'Installation et le Pack Micro à l'aide de votre Compte Personnel de Formation (CPF).

Pour cela, il vous suffit de créer votre compte (si vous ne l'avez pas encore fait) sur le site www.moncompteformation.gouv.fr (munissez vous de votre numéro de Sécurité Sociale). Vous pouvez ainsi consulter et utiliser vos droits à formation.

Si vous souhaitez financer le Stage de Préparation à l'Installation et/ou le Pack Micro à l'aide de votre CPF, vous devez le sélectionner sur le site afin de vous inscrire à une session.

Pour connaître la marche à suivre, contactez Bénédicte RIVAT à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges au **03.29.69.55.86** – brivat@cma-vosges.fr

Pour les stagiaires qui ne bénéficient d'aucun financement, une demande de **prise en charge du SPI (*)** peut être adressée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est à METZ.

Le montant de la prise en charge a été fixé à **60 €** pour l'année 2020.

Elle est possible si :

- l'immatriculation au Répertoire des Métiers intervient dans les 6 mois après la fin du stage
- si la demande est adressée dans un délai de 30 jours à compter de la date d'immatriculation de l'entreprise.

Le formulaire de demande vous sera remis lors de la clôture du stage.

(*) Attention : ce financement ne concerne pas le PACK MICRO